

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Réunion du 16 octobre 2009

Projets d'enquêtes présentés pour avis d'opportunité

	Page
- Enquête Emploi, nouveau questionnaire à partir de 2012	2
- Enquête sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées	8
- Enquête de devenir auprès des jeunes participant à l'expérimentation sociale Défense 2 ^{ème} chance	11
- Programme d'enquête PIAAC/IVQ 2012.....	14
- Enquête sur les salaires vus par les salariés – Volet fonction publique (SalSa-fonction publique)	22
- Enquête « Relations professionnelles et négociations d'entreprise »	29

Enquête Emploi

1. Intitulé de l'enquête

Enquête Emploi, nouveau questionnaire à partir de 2012.

2. Service producteur

Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département de l'emploi et des revenus d'activité, Division emploi.

3. Service réalisant la collecte

Le maître d'œuvre est la division Emploi. La collecte est décentralisée dans les divisions Enquêtes Ménages des directions régionales de l'Insee et réalisée par les enquêteurs auprès des ménages en métropole et dans les Dom.

4. Historique de l'enquête

De 1954 à 2002, l'enquête Emploi métropolitaine était annuelle. En 1997, un projet de refonte de l'enquête Emploi métropolitaine avait été lancé et a abouti en 2002 à une enquête en continu. Cette dernière avait reçu un avis d'opportunité en octobre 1999 (n°321/D130), qui a été reconduit en février 2006 (n°55/D130).

Une refonte de l'enquête Emploi est prévue à horizon 2012. Le questionnaire de l'enquête sera légèrement modifié, tout en essayant de minimiser les ruptures de séries associées. Les changements les plus importants concerneront les parties durée du travail et formation. Les codifications de la profession et des diplômes et spécialités de formation seront améliorées.

Quant aux Dom, le projet de refonte de l'enquête Emploi de 1999 avait abouti au maintien d'une enquête Emploi annuelle dans les Dom. Il est prévu qu'à compter de 2013, l'enquête soit collectée en continu, avec le même questionnaire qu'en métropole.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Depuis la mise en place de l'enquête Emploi en continu, un Insee Première est publié tous les ans, donnant les principaux résultats annuels. Des tableaux plus détaillés sont ensuite diffusés sous la forme d'un Insee Résultats. Enfin, des données individuelles anonymisées sont diffusées sur internet sous forme de fichiers détail ; des données partiellement anonymisées sont diffusées aux chercheurs sous forme d'un fichier de production et de recherche.

Depuis décembre 2007, les principaux résultats conjoncturels sur le marché du travail issus de l'enquête emploi (taux d'activité, d'emploi, de chômage, de sous-emploi, halo) sont publiés trimestriellement sous forme d'un Informations Rapides dont le contenu a évolué pour intégrer les recommandations rendues en juin 2008 par le groupe de travail du Cnis présidé par JB de Foucauld.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête Emploi est un élément central de l'observation structurelle et conjoncturelle du marché du travail et de la situation des individus vis-à-vis de ce marché. Elle est la seule source donnant directement une mesure du chômage au sens du BIT.

L'enquête permet :

- de mesurer directement les grandes catégories d'activité retenues par le BIT (chômage, population active, sous emploi...), ce qui permet notamment de comparer le niveau et l'évolution des taux d'activité et de chômage de la France à ceux des autres pays européens ainsi que ceux des pays membres de l'organisation internationale du travail ;

- de préciser les caractéristiques (durée du travail, temps partiel, multi-activité...) et la structure des emplois ;
- d'étudier des trajectoires individuelles ;
- de constituer une base de données permettant la réalisation d'études approfondies sur les différentes approches de l'emploi.

Les données de l'enquête Emploi sont souvent utilisées par les autres enquêtes de l'Insee ou par les partenaires du système statistique public. La plupart des instituts de sondage et organismes d'études utilisent pour leurs travaux des données de cadrage issues de l'enquête Emploi.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête Emploi fait l'objet de règlements communautaires. Le dernier règlement est daté du 25 avril 2008 (n°377/2008) ; il concerne la codification à utiliser pour la transmission des données à compter de 2009, l'utilisation d'un sous-échantillon pour la collecte des données de variables structurelles et la définition des trimestres de référence.

Elle répond également aux besoins d'information du grand public, de l'Insee, de ses partenaires (Dares, Depp, Drees, Cereq notamment) ainsi que des chercheurs sur les thèmes de l'enquête.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Les statistiques de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) établies par le pôle Emploi et par la Dares sont mensuelles. La notion de demandeurs d'emploi inscrits au Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits au Pôle emploi. Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi...

L'enquête Emploi apporte des informations complémentaires sur la situation du marché du travail, la mobilité professionnelle, le cumul emploi études, les diplômes, la formation continue, la transition professionnelle, l'ancienneté dans l'emploi, la durée du chômage, le temps de travail, les inégalités sociales face à l'accès à l'enseignement supérieur, les familles de métiers. Le positionnement d'une catégorie d'individus (sexe, métier, type de famille) sur le marché du travail est également un des thèmes d'études réalisées à partir de l'enquête Emploi.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête Emploi se déroule en continu. Chaque année, un module complémentaire sur un thème particulier défini au niveau européen via un règlement vient se greffer. La demande d'avis d'opportunité du module complémentaire est indépendante de celle-ci.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont des ménages et plus particulièrement les individus de plus de 15 ans.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Les personnes interrogées par l'enquête Emploi sont celles occupant, au moment de l'enquête, les logements ordinaires de l'échantillon. Les occupants des communautés n'ayant aucun lien avec un ménage ordinaire sont totalement exclus du champ de l'enquête.

Toutes les personnes occupant les logements de l'échantillon sont enregistrées lors du passage de l'enquêteur mais elles ne répondent pas toutes au questionnaire individuel :

- les personnes âgées de moins de 15 ans révolus dans l'année civile ne sont pas interrogées ;

- les individus inactifs de plus de 65 ans ne sont pas interrogés lors des 4 interrogations intermédiaires.

12. Champ géographique de l'enquête

Les DOM seront compris dans le champ à partir de 2013. Des extensions régionales ne sont pas envisagées.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage du futur échantillon métropolitain de l'enquête Emploi 2012 est le fichier de la Taxe d'Habitation (TH) 2006. Sa taille a été augmentée progressivement à partir du 1er trimestre 2009 pour atteindre à compter de 2012 67 000 logements chaque trimestre. Cette hausse de 50% permet notamment d'améliorer la précision de l'estimation de taux de chômage. Cet échantillon reste aréolaire : il est issu d'un tirage de secteurs comprenant 6 grappes contiguës, une grappe étant un ensemble de logements proches les uns des autres et comprenant 20 résidences principales au sens de la taxe d'habitation environ ainsi que d'autres logements non principaux.

Cet échantillon sera actualisé chaque année à partir du fichier annuel TH afin de récupérer les logements nouveaux et les caractéristiques plus fraîches des logements déjà dans l'échantillon et de leurs occupants. Ces opérations seront réalisées par la future application Emploi qui est en cours de rénovation dans le cadre du projet REFonte de L'Enquête Emploi (REFLEE).

À la date de la rédaction de cette fiche, la base de sondage de l'échantillon des Dom n'est pas encore connue. Concernant sa taille, 3 500 logements par Dom seraient interrogés.

14. Mode de collecte

Tous les individus occupant les logements de chaque grappe sont interrogés 6 trimestres consécutifs, la première et la dernière interrogation étant effectuées en face à face et les 4 interrogations intermédiaires par téléphone à partir d'un questionnaire programmé en Blaise et disponible sur le poste de collecte Capi.

A chaque secteur est associé un numéro de semaine de référence dans le trimestre, les enquêteurs du réseau Insee ont 2 semaines et 2 jours après la fin de la semaine de référence pour réaliser la collecte d'une grappe sauf exception (semaines blanches et jours fériés).

La base de sondage de l'échantillon métropolitain devenant la Taxe d'Habitation, certaines de ces données seront utilisées d'une part pour faciliter le repérage (adresse du logement, nom de l'occupant) et d'autre part à des fins de redressement de la non-réponse.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Le nouveau questionnaire de l'enquête Emploi devrait être mis en collecte en 2012. La collecte continuera à être effectuée en continu.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Le temps de questionnement de l'enquête Emploi ne devrait pas changer beaucoup. Actuellement, le temps prévu d'interrogation d'un individu est de 19 minutes en 1ère interrogation et 7 minutes pour les interrogations suivantes.

L'enquêteur ne sera pas tenu d'interroger personnellement chacun des membres du ménage : l'une des personnes présentes dans le logement au moment de sa visite peut répondre pour les autres (Proxy).

Le caractère obligatoire sera demandé au comité du label.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Compte tenu du fait que l'enquête Emploi nécessite une application informatique pour traiter les données collectées, le comité de direction de l'Insee a lancé un projet de refonte de l'enquête Emploi. Dans ce cadre, il existe un comité de pilotage du projet, un comité de suivi du projet ainsi qu'un comité de suivi de

l'enquête Emploi dans les Dom, qui coordonne plus particulièrement l'intégration prévue des Dom à la nouvelle enquête Emploi. D'autre part, avant le lancement du projet en septembre 2008, un comité directeur avait été créé et avait donné naissance à différents groupes de travail. Des représentants de la DG, des DR, des Centres informatiques ainsi que des SSM participent à ces différents comités.

Enfin, des réunions de concertation avec les utilisateurs (Drees, Depp, Dares notamment) sont organisées pour échanger sur leurs attentes concernant le questionnaire de l'enquête Emploi. Un questionnaire leur avait été adressé afin de dresser un bilan de leurs besoins ainsi que des exploitations qu'ils réalisent sur l'enquête Emploi.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le programme envisagé pour l'exploitation des résultats, les supports prévus pour leur publication, le niveau géographique envisagé, les futurs utilisateurs sont ceux de l'enquête Emploi actuelle. Toutefois, les publications conjoncturelles comporteront également une diffusion mensuelle de taux (notamment taux de chômage) calculés sur 3 mois glissants.

19. Moyens humains et financiers mobilisés

19.1 - pour la refonte de l'enquête Emploi de 2009 à 2011

a - la rénovation du questionnaire

<i>Côté informatique</i>	3 cadres A et 3 développeurs
<i>Côté statistique</i>	CPS en collaboration avec
L'étude qualitative sur la passation du questionnaire Emploi	1 sociologue 1 stagiaire du CEFIL
Le travail sur les filtres et les spécifications du questionnaire	4 A, chargés d'études 1 A, responsable de l'enquête Emploi actuelle
Le module Formation, Sicore embarqué diplômes et niveaux d'études et tests réalisés sur ce sujet.	Pôle Diplôme de la DR PACA
L'organisation et la réalisation des tests du questionnaire.	Pôle enquête Emploi de la DR du Nord Pas de Calais 1 stagiaire de l'ENSAI

b - la refonte de l'application

<i>Côté informatique</i>	Le CPOI, 1 cadre A et 2 développeurs
<i>Côté statistique</i>	CPS en collaboration avec
L'échantillon	1 A, responsable échantillon de la division Emploi
Les tables SAS mensuelles et trimestrielles et les tests de l'application	1 A, responsable de la production des fichiers de l'enquête Emploi de la division Emploi
Les codifications automatiques	1 A, responsable de l'implémentation d'Isco 2008 dans les enquêtes ménages de la division Emploi 1 B, expert variable Profession de la division Emploi 1 A, responsable de l'enquête Emploi actuelle
L'ENR	Pôle enquête Emploi de la DR du Nord Pas de Calais

c - la refonte des postes de reprise

<i>Côté informatique</i>	Le CPOI, 1 cadre A et 2 développeurs
<i>Côté statistique</i>	CPS en collaboration avec
La reprise	1 A, responsable de l'implémentation d'Isco 2008 dans les enquêtes ménages de la division Emploi

Le poste de reprise activité et profession	Le site de reprise de la DR d'Aquitaine
Le poste de reprise diplôme et niveau d'études	Le pôle Diplôme de la DR de PACA
Le double codage et l'arbitrage	Le site de reprise de la DR d'Aquitaine Le pôle Diplôme de la DR de PACA
L'expertise	1 B, expert variable Profession de la division Emploi 1 A, expert variable du pôle Diplôme de la DR PACA

d - l'intégration des DOM dans le processus métropolitain

<i>Côté statistique</i>	CPS en collaboration avec
L'échantillon	L'UMS Le CRIEM de la DR de la Réunion
L'organisation du travail dans les DEM	1 A, CPOS DOM de l'UMS

19.2- le coût de l'enquête Emploi à partir de 2013

Les coûts de fonctionnement du futur système d'information en régime courant et par an	En jours	En euros
Coûts gestionnaires en direction régionale métropolitaine (en jours):		
- 22 Dem métro	15 000	
- Pôle Emploi de Lille (gestion et saisie de l'ENR)	1 500	
- Pôle Diplômes de Marseille (expertise, reprise)	750	
- Site de reprise de Bordeaux (reprise)	1 000	
Coûts gestionnaires dans les Dom (en jours):		
- Dem de Martinique Guadeloupe Guyane et La Réunion	3 200 jours	
- CRIEM (enquête Emploi)	100 jours	
Coûts gestionnaires à la Direction générale (en jours) :	1 500 jours	
Coûts de maintenance informatique (en jours) :	550 jours	
Coûts de production informatique (en jours)	80 jours ¹	
Coûts de logiciels informatiques (en euros)		19 000 € ²

¹ il faut ajouter 80 jours de mise en service de l'application

² ajouter le coût initial de 84512 euros

Coûts relatifs au travail des enquêteurs (en euros) ³		
- en DR métropolitaine		4 800 000 €
- à la DIRAG et à la Réunion		1 000 000 €
Coûts externes de l'ENR Web		
- hébergement et maintenance EPI concept ⁴ (en euros)		25 000 €
- gestion du marché au Sin de Lille (en jours)	50 jours	
Total	23 730 jours	5 844 000 €

³ Les coûts des formations des enquêteurs ainsi que leurs frais de déplacements sont compris dans les coûts relatifs au travail des enquêteurs.

⁴ Au total, le développement, l'hébergement et la maintenance Epi concept s'élèvent à 63 000 euros pour 3 ans. La gestion du marché pris en charge par le Sin de Lille s'élève à 200 jours sur 3 ans.

Enquête sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées - module complémentaire à l'enquête Emploi en 2011

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées, module complémentaire à l'enquête Emploi 2011.

2. Service producteur

Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département de l'emploi et des revenus d'activité, division Emploi.

3. Service réalisant la collecte

Le maître d'œuvre est la division Emploi de l'Insee, en lien avec l'Unité « Méthodes statistiques ». La collecte est décentralisée dans les divisions Enquêtes auprès des ménages des Directions régionales de l'Insee.

4. Historique de l'enquête

Pour la première fois en 2002, le module complémentaire commandité par Eurostat portait sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Le module complémentaire Eurostat de 2007 traitait de la santé au travail, plus précisément des maladies professionnelles et des accidents du travail. L'enquête française a été complétée notamment par des questions portant sur le handicap, un des objectifs étant de pouvoir comparer avec les résultats de 2002. L'enquête complémentaire de 2011 est donc la troisième de ce type à traiter de ce thème, bien que le questionnaire ait évolué entre les trois enquêtes.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

À partir de l'enquête de 2002, deux *Premières Synthèses* de la Dares (n°41.3, 2003 et n°19.1, 2004) ont été publiées ainsi que plusieurs contributions à des ouvrages collectifs dont un article dans *France Portrait social 2004*. De plus, une comparaison européenne a été réalisée par Eurostat (*Statistiques en Bref* n°23, 2003).

L'enquête de 2007 a fait l'objet d'une *Premières Synthèses* (n°47.1, 2008) et est encore en cours d'exploitation.

6. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

Du point de vue de la Commission européenne, le module complémentaire de 2011 vise à décrire la situation sur le marché du travail des personnes handicapées et à la comparer à celle du reste de la population en âge de travailler. Les principaux thèmes abordés par le module harmonisé au niveau européen sont :

- les problèmes de santé et les difficultés dans les activités de base (marcher, voir, entendre, etc.)
- les limitations dans le travail en lien avec ces problèmes ou ces difficultés
- les limitations dans le travail pour d'autres raisons (responsabilités familiales, manque de qualification, etc.)
- l'utilisation ou le besoin d'assistance (humaine, technique ou organisationnelle) dans le travail en raison des problèmes de santé ou des difficultés dans les activités de base.

La façon de poser les questions doit permettre de définir une personne handicapée sous plusieurs angles, en particulier en s'inspirant de la classification internationale de la santé et du handicap (ICF 2001). Cette approche part de l'idée que le handicap ne provient pas exclusivement des problèmes de santé des

personnes mais découle de l'interaction entre leurs problèmes de santé et un environnement plus ou moins adapté, qui peut faciliter ou faire obstacle à la réalisation des activités quotidiennes et à la participation des personnes à la vie en société.

La partie spécifiquement française du questionnaire répondra aux besoins d'information de l'Insee et de ses partenaires et comportera des questions supplémentaires spécifiques au contexte français, en particulier sur la reconnaissance administrative du handicap, l'ancienneté et l'origine des problèmes de santé.

7. Origine de la demande

Le module complémentaire est imposé par un règlement communautaire à paraître début 2010. Il sera exploité par Eurostat au niveau européen.

La partie française de l'enquête comportera aussi des questions déterminées par un groupe de travail composé de l'Insee, la Dares, la Drees, la DGEFP, l'Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées), le CTNERHI (Centre Technique National d'Études et de Recherche sur les Handicaps et les Inadaptations), le Cermes (Centre de recherche médecine, sciences, santé et société) et la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

8. Place dans le dispositif statistique existant

Le module complémentaire de 2011 permettra d'observer la situation sur le marché du travail de l'ensemble des personnes handicapées au sein de la population en âge de travailler : au chômage, en inactivité ou en emploi (dans tous les secteurs d'activité et pour toutes les tailles d'entreprise).

Cette enquête permettra ainsi de compléter les données statistiques administratives sur l'emploi de travailleurs handicapés dans les établissements de 20 salariés et plus établies pour le secteur privé à partir de la Déclaration Obligatoire d'Emploi de Travailleurs Handicapés (DOETH) et pour le secteur public par le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Par rapport à l'enquête Handicap et Santé de 2008, l'enquête complémentaire de 2011 n'a pas pour objectif de mesurer la prévalence des diverses situations de handicap mais de comparer la situation professionnelle des personnes handicapées à celle de la population générale en âge de travailler, ce qui est possible de façon approfondie grâce à la richesse des données collectées dans le cadre de l'enquête Emploi.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'un module complémentaire à l'enquête Emploi de 2011.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont des ménages et à l'intérieur de ces ménages, les personnes âgées de 15 à 64 ans.

11. Champ de l'enquête

Il s'agit des ménages ordinaires (résidences principales).

12. Champ géographique de l'enquête

France entière (métropole et Dom)

13. Bases de sondage, échantillonnage

En métropole, cette enquête sera réalisée auprès des ménages interrogés pour la sixième et dernière fois à l'enquête Emploi (sixième sortant). Dans les Dom, l'enquête sera réalisée auprès du tiers entrant (enquête annuelle).

14. Modes de collecte

La collecte est réalisée en face-à-face (Capi). La réponse indirecte par « proxy » est interdite en principe (2^{ème} visite prévue), sauf dans les cas où l'état de santé de la personne ne lui permet pas de répondre seule.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête est ponctuelle. En métropole, la collecte aura lieu en continu, tout au long de l'année 2011. Dans les Dom, la collecte sera réalisée une fois dans l'année.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

La durée de l'interrogation du module complémentaire devrait être de 15 minutes au maximum. Le caractère obligatoire sera demandé au comité du label.

17. Instances de concertation

La partie européenne du questionnaire (11 variables définies par un règlement européen) est préparée dans le cadre d'une « task force ». L'Insee a donné délégation à la Dares pour la représenter à cette « task force ».

La partie française du questionnaire est déterminée dans le cadre d'un groupe de travail piloté par la Dares et composé de l'Insee, la Dares et leurs partenaires (Drees, DGEFP, Agefiph, CTNERHI, Cermes et CNSA). Ce groupe a vocation à devenir un groupe d'exploitation du module complémentaire.

18. Exploitation et diffusion des résultats

L'envoi des données à Eurostat (11 variables et pondérations) se fera au plus tard le 31 mars 2012. Un fichier provisoire sera disponible vers la fin du 1^{er} semestre 2012 pour les institutions ayant participé au groupe de travail de conception du questionnaire français et pour les financeurs.

Le fichier national de l'enquête sera diffusé, par l'intermédiaire du Centre Maurice Halbwachs, aux chercheurs qui en feront la demande.

Les premiers résultats seront publiés sous la forme d'un quatre pages (éventuellement sous double timbre Insee-Dares) vers fin 2012. Des études plus détaillées seront réalisées par la suite.

19. Moyens humains et financiers

Préparation de l'enquête : 2 cadres A à la DG (un CPOS, chef de projet d'organisation statistique, et un chargé d'études de la division Emploi) - 1 cadre A à la Dares

10 enquêteurs en région - 200 questionnaires pour le test papier + 200 questionnaires pour le test Capi
Coûts estimés des 2 tests : 13 000 euros TTC

Collecte : du 15 janvier 2011 au 15 janvier 2012 - 650 enquêteurs - environ 30 000 questionnaires
Coûts estimés de la collecte : 640 000 euros TTC

Traitement : 1 cadre B de l'équipe maintenance EEC + 1 cadre B Capi

Des conventions seront signées entre l'Insee et les partenaires de l'opération qui participent au financement de l'enquête. Une demande de subvention sera faite auprès d'Eurostat.

Procédures particulières

Questions sensibles :

L'enquête comporte des questions sensibles sur la santé et le handicap (problèmes de santé, limitations dans les activités de base, reconnaissance administrative du handicap).

Enquête de devenir auprès des jeunes participant à l'expérimentation sociale Défense 2^{ème} chance

1. Intitulé de l'enquête

Le titre provisoire retenu est « Enquête de devenir auprès des jeunes participant à l'expérimentation sociale *Défense 2ème chance* ».

2. Service producteur

Cette enquête est un projet de la Direction de l'Animation de la Recherche et des Etudes Statistiques (DARES). Elle sera prise en charge par le département « Formation Professionnelle et Insertion Professionnelle des Jeunes », dans la sous-direction du « Suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle ».

3. Service réalisant la collecte

La DARES confiera la collecte à un institut de sondage privé, sélectionné dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre ouvert.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une nouvelle enquête. Néanmoins, elle bénéficiera de l'expérience acquise lors de la mise en place d'enquêtes dans le cadre d'expérimentations réalisées par la Dares.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Le dispositif « Défense 2ème Chance », qui existe depuis 2005, s'adresse aux jeunes de 18 à 22 ans révolus en situation de retard ou d'échec scolaire, sans qualification ni emploi et souvent en risque de marginalisation sociale. Les bénéficiaires sont sélectionnés parmi les volontaires à la suite de sessions d'admission au cours desquelles ils doivent témoigner de leur motivation. Ils suivent, au sein d'un des 21 centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDe) répartis sur le territoire métropolitain, un accompagnement répondant à quatre objectifs : socialisation, orientation, formation et insertion professionnelle. La durée initiale de cet accompagnement est de 8 mois ; sous certaines conditions, il peut également être prolongé. Ce dispositif, dont le coût par jeune est important, comparé à d'autres dispositifs s'adressant à des publics similaires, est susceptible de produire des effets à différents niveaux, sociaux comme professionnels.

Afin de mesurer l'impact du dispositif sur la réussite des jeunes, une évaluation selon la méthode de l'expérimentation contrôlée sera lancée à l'initiative des tutelles de l'établissement public, la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, le Secrétariat Général au Comité Interministériel à la Ville (SGCIV) et le Ministère de la Défense. Deux groupes de jeunes seront constitués aléatoirement : l'un sera envoyé vers l'EPIDe, l'autre vers les dispositifs classiques à la disposition des missions locales.

L'évaluation sera menée à partir de juin 2010, à l'issue d'une phase de faisabilité au cours de laquelle le protocole sera testé. L'enquête de suivi portera sur les jeunes participant à cette évaluation.

Les données de l'enquête seront appariées avec plusieurs fichiers administratifs : Parcours 3, EPIDe, DADS, Fichier Historique de Pôle Emploi (FH)...

L'enquête devra principalement fournir des informations sur :

- les variables d'intérêt : la situation sur le marché du travail, mais aussi le fait d'avoir bénéficié

de formations ou de prestations d'accompagnement réalisées par le service public de l'emploi. Il serait intéressant, compte tenu des particularités du dispositif évalué, d'observer le recours à l'offre sociale (prestations...), l'état de santé, les caractéristiques du logement, la nature du réseau social...

- les caractéristiques permettant d'expliquer les variables d'intérêt : description de la formation initiale et du milieu dans lequel le jeune a grandi (famille, quartier, réseau ...). Il serait également intéressant de savoir si d'autres événements (problèmes de santé, judiciaires...) peuvent expliquer la situation dans laquelle se trouve le jeune.
- le contenu d'une part des activités suivies dans le cadre de l'EPIDe, d'autre part des différents dispositifs dont peut avoir bénéficié le jeune dans le cadre de la mission locale. Des questions seront ajoutées pour caractériser le parcours du jeune dans le système d'aide à l'insertion.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette opération est nécessaire pour permettre l'évaluation du dispositif « Défense 2^{ème} chance » lancé par le Ministère chargé de l'emploi (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle et Direction de l'Animation de la Recherche et des Etudes Statistiques), le Secrétariat Général du Comité Interministériel à la Ville et l'EPIDe.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le système d'information Parcours 3 géré par le Conseil National des Missions Locales (CNML) permet de décrire la situation des jeunes suivis dans les missions locales pendant la période où ils y restent inscrits et contient, pour certains jeunes, des informations sur la situation sur le marché du travail après la sortie. Ces données ne portent donc que sur une partie seulement des jeunes ciblés par le dispositif évalué et nécessitent de toutes façons d'être enrichies par des informations plus précises sur le type d'emploi occupé (statut, rémunération, heures travaillées...) et sur l'insertion sociale pour permettre l'évaluation.

L'EPIDe devrait bénéficier dès début 2010 d'un système d'information comparable à Parcours 3. Ce système harmonisé devrait permettre de décrire les prestations reçues par les jeunes lors du parcours en centre EPIDe. Ces données ne permettront pas de comparer directement les bénéficiaires et les non bénéficiaires du programme Défense 2e Chance et ne fourniront aucun élément de devenir.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête unique permettant l'évaluation du dispositif « Défense 2e Chance » par le biais d'une expérimentation contrôlée.

10. Cible de l'enquête

L'enquête se fera auprès d'environ 5 000 jeunes participant à l'expérimentation contrôlée, qu'ils aient été orientés vers le dispositif d'insertion proposé par l'EPIDe ou vers l'un des autres dispositifs proposés par les missions locales.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'enquête portera sur des jeunes sans qualification, entre 18 et 22 ans, aptes médicalement, volontaires pour entrer à l'EPIDe, et faisant l'expérience de difficultés récurrentes d'insertion sociale et professionnelle.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête se déroulera sur le territoire métropolitain (il n'y a pas de centre EPIDe dans les DOM). La localisation précise des jeunes concernés par l'enquête sera affinée au terme d'une phase pilote, visant à

valider la faisabilité pratique de l'opération. Cette phase permettra en outre de définir les missions locales potentiellement concernées.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Deux groupes, aléatoirement distribués et en proportion comparable, seront constitués à partir du fichier Parcours 3. Chacun des deux groupes comprendra environ 2500 individus. La totalité des jeunes faisant partie de l'un ou l'autre des groupes sera enquêtée.

14. Mode de collecte

Trois modes de collecte seront utilisés : Internet, téléphone et questionnaire papier auto administré.

Un appariement avec Parcours 3, les Déclarations Annuelles de Données Sociales et le Fichier Historique de l'ANPE est envisagé à terme pour compléter les données collectées (études du devenir des situations professionnelles des individus).

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'enquête comprend trois interrogations pour chaque individu. La première interrogation doit être réalisée au moment de l'assignation du jeune à l'un ou l'autre des deux groupes, entre juin 2010 et septembre 2011. Les deuxième et troisième interrogations doivent respectivement avoir lieu 12 et 18 mois après l'assignation aléatoire. La deuxième interrogation aura lieu de juin 2011 à septembre 2012 et la dernière interrogation de décembre 2011 à mars 2013.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Chacune des interrogations durera environ 15 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

La mise en place de l'évaluation implique un nombre important d'acteurs, qui participeront également à la conception de l'enquête. L'EPIDe, le CNML et les missions locales sont des partenaires primordiaux de l'opération. Une équipe d'évaluateurs, constitué de chercheurs du CREST, de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS), du Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab (J-PAL) et de la DARES sera en charge du montage opérationnel de l'évaluation, de la conception du questionnaire, du suivi des enquêtes, de l'exploitation et de la publication des résultats.

Un comité de pilotage sera constitué. Il impliquera d'une part les partenaires institutionnels (SGCIV, DGEFP, EPIDe, CNML) et les partenaires scientifiques (ONZUS, CREST, J-PAL) de l'expérimentation. D'autre part, compte tenu de la multidisciplinarité souhaitée de l'enquête, une concertation auprès de la DREES, de l'observatoire français des drogues et toximanie (OFDT), du Ministère de l'Intérieur ou de la Justice est également souhaitable.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats donneront lieu à publication dans les collections de la Dares, notamment sous forme de « Premières Synthèses », ainsi qu'à valorisation dans des revues scientifiques. A terme, les données collectées pourront être mises à disposition des équipes de chercheurs intéressés.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La préparation de l'enquête sera réalisée par deux chargés d'études du département « Formation Professionnelle et Insertion Professionnelle des Jeunes », en lien avec l'équipe de chercheurs du CREST, de l'ONZUS et du J-PAL. Ils effectueront également les exploitations et publieront les premières études, en collaboration avec les chercheurs.

Programme d'enquête PIAAC/IVQ 2012

1. Intitulé du programme

Enquêtes « Programme for International Assessment of Adult Competencies » (PIAAC) et « Information et Vie Quotidienne » (IVQ)

2. Service producteur

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des revenus d'activité (Dera)

DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) - Sous-Direction Suivi et Évaluation des Politiques de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) - Bureau des évaluations et des outils pour le pilotage pédagogique

3. Service réalisant la collecte

Le maître d'œuvre est l'UMS de l'INSEE. La collecte est décentralisée dans les divisions Enquêtes auprès des ménages des Directions régionales de l'INSEE.

4. Historique de l'enquête

La première enquête à grande échelle sur les compétences en littératie des adultes a pris place en 1985 aux États-Unis. Le *Young Adult Literacy Survey (YALS)* a été organisé par le *Educational Testing Service (ETS)*. L'enquête YALS a permis d'expérimenter pour la première fois un dispositif d'évaluation des adultes dont les épreuves sont fondées sur des supports diversifiés de la vie quotidienne. S'appuyant sur les résultats de cette première enquête, le *National Adult Literacy Survey (NALS)* a été conduit en 1989-1990 sur l'ensemble de la population adulte des États-Unis.

Ces méthodes ont inspiré, au niveau international, l'enquête *International Adult Literacy Survey (IALS)*, organisée par Statistique Canada et ETS, puis coordonnée par l'Organisation de Coopération pour le Développement Économique (OCDE) sur une vingtaine de pays entre 1994 et 1999. Les conclusions, diffusées par l'OCDE, furent toutefois particulièrement surprenantes pour la France : 40 % des Français entraient dans la catégorie des plus mauvais lecteurs. Outre le problème délicat de la traduction et de l'inadaptation des exercices à certains contextes culturels, l'enquête IALS a été critiquée sur plusieurs aspects techniques : le plan de sondage, la codification des réponses, le recours fragile à une méthode de réponse à l'item, les conditions de passation et leur impact sur la motivation de la personne enquêtée.

L'OCDE, assistée de Statistique Canada et de ETS, a décidé de lancer en 1999 une autre enquête sur les compétences des adultes, *Adult Literacy and Life Skills Survey (ALLS)*. Les principes de conception du questionnaire IALS ayant été repris à l'identique malgré les critiques adressées, la France a décidé de ne pas participer et de développer en premier lieu un cadre national d'évaluation des compétences. Ce dernier a pris la forme de l'enquête *Information et Vie Quotidienne (IVQ)*.

Une première enquête pilote IVQ a été menée de novembre à décembre 2002, sur un échantillon de 4 000 logements. L'expertise des données a permis de valider le protocole français. L'enquête IVQ 2004 s'est ainsi appuyée sur un échantillon de 13 000 logements. Des extensions régionales ont été réalisées en Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire. Le protocole a également été repris en Martinique en 2006, à la Réunion en 2007, en Guadeloupe en 2008, avec des adaptations locales.

Souhaitant corriger les erreurs des enquêtes internationales passées et élargir le champ d'investigation à de nouveaux domaines de compétences, l'OCDE a initié sur 2004-2008 un cycle de réflexion sur la mise en œuvre d'un nouveau programme d'enquêtes, intitulé PIAAC. En janvier 2008, l'OCDE a officiellement initié le programme PIAAC et recruté le consortium d'entreprises, mené par ETS, assurant la conception technique et le suivi opérationnel du projet.

La genèse de PIAAC a été suivie en France avec une attention toute particulière. Tout en constatant des avancées positives sur le protocole d'enquête PIAAC, il est apparu nécessaire de prévoir, en complément de l'opération internationale, la conduite d'une enquête nationale sur la base d'IVQ, pouvant servir d'étalon. Il a ainsi été proposé de dénommer l'ensemble des travaux statistiques conduits dans ce cadre comme relevant du « programme PIAAC - IVQ ». La collecte des deux enquêtes est prévue fin 2011/début 2012.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sur l'enquête PIAAC

Bien que l'enquête PIAAC ait des filiations avec les enquêtes IALS et ALLS, l'OCDE présente l'opération comme un nouveau dispositif, du fait de l'importance des changements méthodologiques. En outre, la France s'est officiellement retirée de l'opération IALS, de sorte que les données n'en ont jamais été diffusées. Il n'existe de ce fait pas d'opérations antérieures à PIAAC 2012 pour lesquelles un bilan soit disponible. Une brève revue de la littérature peut toutefois être consultée en annexe pour l'opération IALS.

Sur les enquêtes IVQ 2002 / IVQ 2004

- a. livraison des données de l'enquête IVQ 2002 en 2003
- b. publications d'études sur la période 2003-2004 : voir bibliographie en annexe

Sur l'enquête IVQ 2004

- livraison des données de l'enquête en 2005 pour la France Métropolitaine, 2007 pour la Martinique, 2008 pour la Réunion, 2009 pour la Guadeloupe
- publications d'études sur la période 2005-2009 : voir bibliographie en annexe

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'évaluation des compétences sur une population adulte, telle qu'elle est conçue dans l'enquête IVQ et dans l'enquête PIAAC, vise à mettre l'accent sur l'usage de la lecture, de l'écriture et du calcul dans les gestes courants de la vie personnelle et professionnelle. Il s'agit principalement d'examiner si les personnes interrogées ont un degré de maîtrise suffisant pour faire face aux mutations du monde du travail et de la vie quotidienne. Des analyses peuvent ensuite être conduites entre le niveau mesuré de compétences, les parcours familiaux et scolaires, l'insertion professionnelle et sociale.

Là où des évaluations scolaires se réfèrent souvent à des programmes en vigueur pour construire les épreuves, une enquête auprès des ménages s'affranchit des références strictement éducatives, et a recours aux concepts de « littératie » et de « numératie » pour désigner les compétences de lecture, d'écriture, de calcul mobilisées dans des situations de la vie courante.

L'enquête IVQ porte plus particulièrement son attention sur les personnes les plus en difficulté face à l'écrit, afin de mesurer les situations d'illettrisme en France. A l'inverse, l'enquête PIAAC renseigne sur des compétences plus sophistiquées liées à la compréhension et à la résolution des problèmes (*Problem Solving*). En outre, attachée à prendre en compte l'imbrication croissante entre les activités cognitives et les technologies de l'information et de la communication, le projet PIAAC se fonde sur des tests informatisés. Il met en situation les personnes enquêtées sur des supports numériques (site internet, message électronique, tableur, etc.). Les concepteurs évoquent ainsi le concept de *littératie numérique* (*literacy in the information age*). Enfin, un module de l'enquête PIAAC vise à mieux appréhender l'usage des compétences sur le lieu de travail (module JRA - *Job Requirement Approach*).

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'opportunité de participer à l'enquête PIAAC a fait l'objet de réunions interministérielles sur les années 2008 et 2009, réunissant la DEPP, la DARES, l'INSEE et le cabinet du Premier Ministre. La coopération internationale avec l'OCDE et la Commission Européenne (soutien de l'opération PIAAC) a été un élément clé dans la décision de conduire le projet PIAAC.

Pour l'enquête IVQ, de nombreuses demandes ont été émises par les instances locales chargées de la formation professionnelle et de la lutte contre l'illettrisme (Préfectures de région, Conseils Régionaux, Rectorats) et relayées par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI).

Utilisateurs des résultats :

- au niveau international : OCDE, UE, Eurostat
- au niveau national : Dares, Depp, Insee, chercheurs, ANLCI, instances territoriales en charge de la formation professionnelle des adultes

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Quand il s'agit de mettre en œuvre un dispositif de mesure des compétences, il apparaît naturel de se référer aux systèmes d'évaluation statistique en milieu scolaire, qui bénéficient d'une pratique ancienne et largement répandue. En France, on citera notamment les bilans des acquis des élèves, en fin de CM2 et fin de 3ème (échantillons nationaux de 6000 élèves par niveau) ; sur un plan international, on citera les dispositifs PIRLS (compétences des élèves de 9 ans) et PISA (compétences des élèves de 15 ans).

Des différences fondamentales sont toutefois à noter entre les enquêtes sur les compétences des élèves et celles sur les compétences des adultes. Les contextes d'une évaluation au sein d'un ménage ou dans un milieu scolaire sont distincts et déterminants pour la méthode de mise en œuvre. Les élèves, coutumiers des exercices et examens, acceptent aisément l'idée de passer un test, que ce dernier soit administré dans une salle de classe ou en vis-à-vis. Sortis parfois depuis longtemps du système éducatif, les adultes ne sont plus habitués à faire des « exercices », c'est-à-dire à mobiliser leurs compétences sur des objets abstraits, sans lien direct avec leurs activités professionnelles ou sociales. En outre, les finalités de l'évaluation en milieu scolaire ne sont pas directement transposables à celles d'une évaluation dans une population adulte. L'évaluation scolaire dessine une image globale du système éducatif : elle permet d'appréhender le niveau moyen et les disparités de chaque cohorte d'élève, et constitue un premier outil pour estimer la capacité du système à développer les compétences des élèves. L'évaluation développée dans les enquêtes IVQ ou PIAAC porte sur les adultes âgés de 16 à 65 ans. Le système éducatif n'est pas ici directement mis en question, face à la grande diversité des parcours de vie des personnes enquêtées.

Pour les jeunes, les enquêtes IVQ et PIAAC peuvent également être rapprochées des évaluations des jeunes conduites lors des Journées d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Conformément à la loi du 28 octobre 1997, chaque année, tous les jeunes Français garçons et filles d'environ 17 ans sont appelés à participer à une journée d'information sur la défense, au cours de laquelle ils passent des tests de maîtrise du français écrit. Fondés sur l'usage du français dans un contexte de la vie quotidienne, sans référence à un programme scolaire spécifique, les tests de la JAPD se fondent sur les mêmes principes psychométriques que ceux développés pour les enquêtes IVQ et PIAAC. Les conditions de passation diffèrent toutefois, les jeunes passant le test en groupe et dans un temps limité. Si les estimations ne sont donc pas directement comparables, les ordres de grandeur convergent entre les différents dispositifs : par exemple, en 2005, les tests de la JAPD indiquent une proportion de 4,3% de jeunes âgés de 17 à 19 ans en grande difficulté face à l'écrit, quand IVQ estime cette proportion à 4,5% pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans.

9. Insertion dans un système d'information

Le projet PIAAC/IVQ s'inscrit dans un programme d'enquêtes récurrentes, afin de suivre les évolutions structurelles sur la distribution des compétences des adultes :

- L'enquête IVQ est envisagée tous les 10 ans (2002/04-2012-2022), en restant axée sur les compétences de base (maîtrise de l'écrit, maîtrise du calcul)

- L'enquête PIAAC est envisagée tous les 5 ans (2012-2017-2022), en développant de nouvelles mesures de compétences (résolution de problèmes, maîtrise de l'informatique...)

Par ailleurs, les deux enquêtes se complètent sur leur périmètre géographique :

- L'enquête IVQ permet de conduire des extensions régionales et d'étendre la collecte aux DOM qui le souhaitent
- L'enquête PIAAC permet des comparaisons internationales au niveau de l'Union Européenne et des pays membres de l'OCDE.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont les adultes âgés de 16 à 65 ans, vivant en ménage ordinaire.

11. Champ de l'enquête

Il s'agit des ménages ordinaires (résidences principales).

12. Champ géographique de l'enquête

Pour IVQ : France métropolitaine, avec une possibilité d'extensions régionales et d'enquêtes spécifiques dans les DOM

Pour PIAAC : France métropolitaine

13. Base de sondage, échantillonnage

Pour IVQ : à travers l'application « Octopusse », l'Unité des Méthodes Statistiques de l'Insee établira un échantillon de 10 000 logements, choisis parmi la dernière enquête annuelle de recensement disponible, en fonction des zones d'activité enquêteurs (ZAE). Dans chaque logement, une seule personne, tirée au hasard, sera enquêtée. Le plan de sondage aura donc 4 degrés: les zones d'activité enquêteurs, le recensement d'une année, les logements, les personnes enquêtées.

Pour PIAAC : La même méthodologie est préconisée, sur un échantillon de 10 000 logements également. Toutefois, l'Unité des Méthodes Statistiques de l'Insee expertise actuellement la possibilité d'utiliser d'autres bases de sondage qui permettraient de diminuer le nombre de degrés, ce qui faciliterait l'explicitation du plan de sondage vis-à-vis de l'OCDE.

14. Mode de collecte

Dans IVQ comme dans PIAAC, la collecte est réalisée en face-à-face (Capi), et la réponse indirecte par « proxy » est interdite.

Dans l'enquête IVQ, les exercices de mesure des compétences sont présentés sur support papier : l'enquêteur renseigne sur ordinateur, au fur et à mesure, les réponses données par la personne interrogée.

Dans l'enquête PIAAC, après le passage d'un module d'orientation sur la connaissance des NTIC, la personne interrogée est amenée à répondre directement à des exercices sur l'ordinateur de collecte. Si elle n'est pas à l'aise avec la manipulation d'un micro-ordinateur, la personne peut répondre à des exercices sur support papier.

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu à la fin 2011 (4^{ème} trimestre) / début 2012 (1^{er} trimestre). L'enquête IVQ pourra être reconduite avec une fréquence décennale, et l'enquête PIAAC avec une fréquence quinquennale.

16. Contraintes imposées à l'enquête

L'enquête IVQ comme l'enquête PIAAC se composent de deux parties, l'une consacrée à la mesure des compétences via des exercices de littératie et de numératie, l'autre consacrée à la collecte d'informations socio-démographiques et biographiques sur la personne interrogée (parcours éducatif, activité

professionnelle, enfance et famille, conditions de vie). Plusieurs questions portent spécifiquement sur les langues parlées par la personne interrogée (dans l'enfance, à la maison...).

L'enquête PIAAC comporte en outre :

- un module relatif à l'usage des compétences sur son lieu de travail (lecture, écriture, calcul et usage de l'informatique). Ce module fait suite à l'enquête pilote « Job Requirement Approach » (JRA), à laquelle la France a participé en 2008.
- Un module « expérimental », relatif à la personnalité de la personne interrogée. Ce module n'a pas pour vocation d'être exploité en tant que tel, mais doit délivrer des variables de contrôle permettant de mieux appréhender les modes d'acquisition des compétences, le lien avec les études et l'apprentissage, etc.

L'enquête IVQ est prévue sur une durée médiane de 1h10min, dont 50 minutes environ d'évaluation des compétences et 20 minutes environ de questionnaire biographique.

L'enquête PIAAC est prévue actuellement sur une durée médiane de 1h45min, dont 1 h environ d'évaluation des compétences et 45 minutes environ de questionnaire biographique.

17. Instances de concertation (comitologie)

Instances internationales de concertation pour PIAAC :

L'instance décisionnelle du programme PIAAC prend la forme d'un groupe international composé des représentants officiels de chaque pays participant : le Board of Participating Countries (BPC). Etabli pour la première fois en janvier 2008, le BPC se réunit chaque semestre pour déterminer les axes stratégiques du programme. Cela inclut la prise de décision pour le protocole d'ensemble de l'enquête et la conduite du projet, pour les objectifs visés et l'utilisation qui sera faite des données, pour les questions budgétaires et politiques liées au programme. Le BPC s'inscrit dans le programme de travail des commissions de l'OCDE relatives à l'Education et à l'Emploi (Education Policy Committee et the Employment, Labour and Social Affairs Committee). La France est représentée par la Représentation Permanente, dont l'intervention est préparée via le Secrétariat Général aux Affaires Européennes (SGAE).

Instances nationales de concertation pour IVQ/PIAAC :

Un comité de pilotage du projet IVQ/PIAAC 2012 regroupe la DEPP, la DARES et l'INSEE (département de l'emploi et des revenus d'activité). Il se réunit tous les semestres pour examiner l'avancement du projet au niveau national et international et prendre les décisions stratégiques sur la mise en œuvre des enquêtes en France.

Un comité de suivi du projet IVQ/PIAAC 2012 regroupe les coordinateurs techniques des instances précédemment citées (INSEE, DARES, DEPP). Il se réunit chaque mois pour traiter les questions opérationnelles et veiller au respect des échéances.

Un comité de concertation avec les partenaires financeurs de l'enquête IVQ devrait être lancé au cours du second semestre 2009 : il devrait notamment comprendre les acteurs ayant suivi le développement de la première collecte IVQ, en 2002/04.

Un groupe scientifique consacré à l'expertise des tests PIAAC sera mis en œuvre à compter du 1^{er} trimestre 2010 : composé d'universitaires et de chercheurs, il veillera à la qualité des mesures délivrées par l'enquête PIAAC et examinera la comparabilité internationale des données.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Pour PIAAC :

Pour chaque pays participant, les fichiers pondérés et anonymisés sont transmis à l'OCDE au 4^{ème} trimestre 2012. L'OCDE coordonne l'exploitation internationale des résultats, dont la diffusion est prévue au 2nd semestre 2013, tandis que chaque pays supervise la publication des résultats nationaux. Cette exploitation nationale sera conduite de concert entre l'INSEE, la DEPP et la DARES, avec l'expertise du groupe scientifique établi à cet effet.

Pour IVQ :

Les fichiers pondérés et anonymisés sont d'abord transmis pour validation aux partenaires de l'opération (INSEE, DEPP et DARES) au 3^{ème} trimestre 2012, puis aux partenaires financeurs au 4^{ème} trimestre 2012. Les fichiers anonymisés sont archivés à l'INSEE. L'exploitation des résultats est réalisée principalement par les chercheurs et les partenaires de l'opération, comprenant les concepteurs des exercices et du questionnaire. La publication de premiers résultats est envisagée pour le 1^{er} semestre 2013.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**Pour PIAAC :**

Chaque pays participant contribue aux coûts internationaux de développement et de coordination du programme PIAAC. Pour la France, ces coûts sont de 225 000 euros par an de 2008 à 2013, soit 1 350 000 euros sur l'ensemble du programme. La Commission Européenne devrait contribuer aux coûts nationaux, à hauteur de 70 000 euros par an pour la France, de sorte que les coûts internationaux nets s'élèveraient à 930 000 euros.

Les coûts nationaux de développement sont assurés par les moyens humains affectés au projet au sein de l'INSEE, de la DARES et de la DEPP, soit (sur 2008 à 2013, effectifs de type cadre A) :

- Un coordinateur technique à 2/3 de son temps (880 jours)
- Un coordinateur en projet statistique à 1/4 de son temps (330 jours)
- Une équipe de conception INSEE-DEPP-DARES (880 jours)
- Des groupes techniques spécialisés (travaux de traduction / préparation de la collecte / expertise des tests, exploitation, etc.) représentant un total de 600 jours
- Une équipe informatique (100 jours)
- Une équipe de correcteurs pour les exercices passés sur papier : 100 jours

Les coûts nationaux de collecte s'élèvent à 1 030 000 euros (Pilote 2010 et enquête 2011/2012).

Pour IVQ :

Les coûts nationaux de développement sont assurés par les moyens humains affectés au projet au sein de l'INSEE, de la DARES et de la DEPP, soit (sur 2008 à 2013, effectifs de type cadre A) :

- Un coordinateur technique à 1/3 de son temps (440 jours)
- Un coordinateur en projet statistique à 1/4 de son temps (330 jours)
- Un groupe de conception INSEE-DARES-DEPP-Universités (150 jours)
- Une équipe informatique (150 jours)

Les coûts nationaux de collecte représentent un total de 700 000 euros.

ANNEXE : Bibliographie

Sur l'enquête IALS :

- Coulombe S., Tremblay J.-F. et Marchand S., « *Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes. Performance en littératie, capital humain et croissance dans quatorze pays de l'OCDE* », Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, n° 89-552-MIF au catalogue, n° 11.
- Dickes, P et Vrignaud, P (1995), *Rapport sur les traitements des données françaises de l'enquête internationale sur la littératie*. Rapport pour le Ministère de l'Éducation Nationale.
- Green, D.A. et Riddle, W.C. (2001), « *Les capacités de lecture et de calcul et la situation sur le marché du travail* », Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, n° 89-552-MIF au catalogue, n° 8.
- Kalton G., Lyberg L. et Rempp J.M. (1995), *The International Adult Literacy Survey : a review of methodology*. Rapport d'expertise, Décembre 1995
- Kirsch I. S., Jungeblut A., et Mosenthal P. B. (1998), The measurement of adult literacy. in T. S. Murray, I. S. Kirsch, et L. Jenkins (éds.), *Adult literacy in OECD countries: Technical report on the first international adult literacy survey*, Washington DC,. Department of Education, National Center for Education Statistics.
- OCDE – Statistique Canada (2000), *La littératie à l'ère de l'information : rapport final de l'enquête internationale sur la littératie des adultes*, OCDE.

Sur l'enquête IVQ 2002 :

- **Documents de travail :**
 - Insee (2002), *Enquête Méthodologique Information et Vie Quotidienne - Tome 1: Bilan du test 1*, Documents de travail, Insee.
 - Murat F. et Zamora P. (2002), « Les performances d'adultes à des tests en lecture : comment séparer motivation et compétences ? », communication aux Journées de Méthodologie Statistique de 2002.
- **Publications nationales :**
 - Murat F. (2004), « Les difficultés des adultes face à l'écrit », Insee Première, n° 959.

Sur l'enquête IVQ 2004 :

- **Publication de documents de travail :**
 - Jublanc J., Lalé E., Le Donné N., Patrier N. - « L'impact des conditions de passation sur la réussite aux test d'écriture et de lecture », ENSAE, mémoire de statistiques appliquées, 2008.
- **Dossier IVQ dans la revue Economie et Statistique en cours de finalisation**
- **Publications nationales :**
 - « Les compétences des adultes à l'écrit, en calcul et en compréhension orale », Insee Première, n° 1044, 2005
 - « Des chiffres pour les hommes... des lettres pour les femmes », Insee Première n°1071, Insee, mars 2006.
 - « Les compétences à l'écrit, en calcul et en compréhension orale selon l'âge », Données sociales - La société française, Insee, édition 2006.
 - « Illettrisme : les chiffres, Exploitation par l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) de l'enquête information et vie quotidienne conduite en 2004-2005 par l'Insee », J-P Jantheau, C. Badel, ANLCI.
- **Publications régionales :**

- « Les difficultés face à l'écrit en Nord-Pas-de-Calais », Pages de Profils n° 12, Insee Nord-Pas-de-Calais, octobre 2005.
- « Plus d'un Ligérien sur dix en situation préoccupante face à l'écrit », Insee Pays-de-la-Loire Études n° 42, Insee, novembre 2005.
- « Un Aquitain sur huit désorienté face à l'écrit », le Quatre Pages Insee Aquitaine n° 152, Insee, mars 2006.
- « Illettrisme : des chiffres pour éclairer les décisions », ANLCL, juin 2006.
- « La situation des Ligériens face à l'écrit, à l'oral et au calcul », Insee Pays-de-la-Loire, Dossier, n°20, Insee, septembre 2006.
- « Provence-Alpes-Côte-d'Azur : un habitant sur huit est en difficulté importante face à l'écrit », Sud Insee l'Essentiel n° 100, Insee provence-Alpes-Côte-d'Azur, décembre 2006.
- « Compétences des adultes franciliens à l'écrit, à l'oral et en calcul », Insee Île de France, Faits et Chiffres, n°142, Insee, février 2007.
- « Plus de 900 000 franciliens en difficulté face à l'écrit », Insee Île-de-France, À la Page n°278, Insee, février 2007.
- « Les adultes du Nord-Pas-de-Calais et la maîtrise des fondamentaux (écrire, communiquer, compter) », Insee Nord-Pas-de-Calais, Dossier de Profils n° 86- septembre 2007.
- « L'illettrisme en Lorraine : les populations à risque moins affectées », D. Ast, P. Servranckx, Économie Lorraine n°96-septembre 2007.
- « Lire, calculer, comprendre : les compétences des Martiniquais », S. Coupin, Premiers Résultats, n°18-octobre 2007.
- « Lire, écrire, compter : la maîtrise des compétences-clé en Martinique », S. Coupin, G. Forgeot, Insee Martinique, février 2008
- « Difficultés face à l'écrit : Midi-Pyrénées dans la moyenne française », O. Ruhlmann, Insee Midi-Pyrénées.
- « Compétences à l'écrit, en calcul, à l'oral : Communication écrite, un adulte sur cinq en situation préoccupante », Insee Réunion, Octobre 2008

Enquête sur les salaires vus par les salariés – Volet Fonction Publique (SaSa-Fonction Publique)

1. Intitulé de l'enquête

Les salaires vus par les salariés – volet Fonction Publique (SaSa – Fonction Publique)

2. Service producteur

Le Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la DGAFP (direction générale de l'administration et de la fonction publique) et le Cepremap (Centre pour la Recherche Economique et ses applications) sont maîtres d'ouvrage.

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par un institut de sondage privé.

4. Historique de l'enquête

Extension de l'enquête Salsa-Entreprises aux salariés des trois versants de la Fonction Publique (Etat, Territoriale et Hospitalière), sur la base d'un questionnaire quasi-identique, ce qui correspond à une enquête nouvelle sur le seul champ de la Fonction Publique de l'Etat.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête « Salsa Entreprises » - dont la présente enquête (« Salsa-FP ») est une extension - s'est déroulée en décembre 2008 et janvier 2009. Le passage de l'enquête avait été précédé par une phase de test qui avait amené à des modifications mineures du questionnaire.

La collecte a été effectuée par les directions régionales de l'Insee dans 10 régions (Alsace, Auvergne, Centre, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Pays de Loire, Picardie, Rhône-Alpes). Les directions régionales concernées n'ont fait état d'aucun problème particulier surgi lors du déroulement de l'enquête. Sur un échantillon initial extrait des DADS de 5295 personnes, le taux de réussite (i.e. proportion de questionnaires exploitables) est de l'ordre de 59%. Un certain nombre de personnes de l'échantillon se sont révélées hors champ - car ne travaillant plus au moment de l'enquête (environ 12,6%), ou n'ont pu être retrouvées et/ou jointes (de l'ordre de 16,8%). Il est à souligner que le taux de refus a été relativement limité (de l'ordre de 10%), ce qui est plutôt dans la fourchette basse des taux de refus pour ce type d'enquête (souvent de l'ordre de 12-15%).

Un des concepteurs de l'enquête ayant suivi des entretiens a fait mention de problèmes de compréhension de certaines questions dans certains cas. L'opération de post-enquête (sur un échantillon certes limité) a tendu à montrer qu'il s'agissait de problèmes ponctuels, qui ne semblent pas mettre en question la qualité globale des réponses. Une première exploitation des fichiers débouche sur des résultats interprétables, et n'a pas mis en lumière de résultats a priori aberrants.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête constitue un outil de connaissance pour les pouvoirs publics et les partenaires sociaux, dans un contexte de réforme où la question des modalités de rémunération des agents de la fonction publique est une des clés de la réflexion sur la gestion des ressources humaines dans la fonction publique (Etat, Territoriale et Hospitalière). Les résultats ont vocation à alimenter le dialogue social, à travers les instances de concertation de la fonction publique et le rapport annuel sur l'état de la fonction publique.

Par ailleurs, l'enquête est un outil de recherche pour les économistes et les sociologues. L'unicité du protocole d'enquête (questionnaire commun pour les deux volets, « Entreprises » et « Fonction Publique » à six ou sept questions spécifiques près) permet une comparaison systématique entre salariés du public et du privé.

L'enquête porte sur les modalités subjectives de la perception des salaires ainsi que les critères et les conceptions de la justice auxquels se réfèrent les individus pour juger de leur montant.

L'opération vise d'une part à préciser l'importance, pour les équilibres sociaux et la négociation salariale, des sentiments ressentis par les personnes quant à leur rémunération : les changements intervenus dans le régime des rémunérations ont pu ébranler certaines formes collectives d'acceptation ou de refus des hiérarchies salariales, ce qui met d'autant plus l'accent sur la compréhension des réactions individuelles.

D'autre part, il s'agit de mieux comprendre l'incitation au travail et les liens entre sentiments d'équité et motivation des salariés. L'enquête permettra d'étudier les liens entre le sentiment d'équité et la motivation d'une part et d'autre part certains de leurs déterminants potentiels : liens entre salaire et formation, procédures d'évaluation, rémunération de l'effort, compensation salariale des pénibilités et des risques. Une attention particulière sera portée aux éventuels sentiments de discrimination. L'impact des politiques de la fonction publique relatives à l'indice minimum de la fonction publique ou à la performance individuelle pourra être abordé à travers des études économétriques.

L'enquête aborde les points suivants :

a) Références. Les individus peuvent comparer leur salaire à des niveaux de rémunération déterminés par des institutions sociales (SMIC ou indice minimum de la fonction publique, RMI...). Ils peuvent aussi se situer par rapport à des groupes de référence (entourage familial, collègues de travail, camarades d'étude, etc.). Les salaires passés sont également des points de référence, les baisses de salaire ayant toutefois un impact particulier.

b) Critères. Une deuxième question est celle des critères que mobilisent les individus pour justifier ou critiquer le montant de leur salaire : leurs besoins, leur capital humain, leurs compétences personnelles, les efforts qu'ils produisent, la pénibilité et les risques de leur travail, leur valeur sur le marché du travail...

c) Modalités de perception. Les individus ne raisonnent pas toujours en termes de justice quand ils apprécient leur salaire : ils peuvent aussi se référer à d'autres arguments : usages, efficacité économique,...

Des informations de base sont également recueillies sur l'emploi occupé, les caractéristiques du travail, l'évaluation de la performance, l'origine familiale, le diplôme, la trajectoire passée et anticipée, les projets de mobilité, l'environnement familial.

7. **Origine de la demande** (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) **et utilisateurs potentiels des résultats**

Le volet Fonction publique de cette enquête correspond à une demande de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Au-delà de la volonté de comparer de manière systématique salariés du public (trois fonctions publiques) et du privé, elle s'inscrit dans un contexte de réforme de la fonction publique où la politique de rémunération et la question de l'évolution des salaires et de leur pouvoir d'achat sont au centre de la réflexion des pouvoirs publics, mais également du dialogue social.

Avec la généralisation progressive d'instruments d'évaluation de l'activité des agents (entretiens, bilans,...) permettant une meilleure prise en compte, notamment financière, de leur « performance », la politique de reconnaissance de la valeur professionnelle pour progresser dans la carrière et d'intéressement financier aux résultats se développe dans la fonction publique. Dès lors, la question du lien entre salaire, effort, pénibilité, mérite et performance est présente dans le dialogue social, en lien avec des soucis d'efficacité économique et des préoccupations éthiques.

Par ailleurs, ce volet « Fonction publique » viendra compléter les résultats de l'enquête « Salsa-Entreprises » qui était centrée sur le secteur privé : celle-ci ne couvrait pas du tout le champ de la Fonction Publique de l'Etat et, de manière très secondaire, le champ des fonctions publiques territoriale et hospitalière. A l'origine, le premier volet de l'enquête Salsa correspondait à une demande des autorités en charge de la Recherche, à travers la sélection d'un projet correspondant par l'Agence Nationale de la Recherche.

Les dimensions subjectives des rémunérations commencent en effet à être explorées en économie et en sociologie. Il existe un courant de recherche important qui se donne pour objet de découvrir les fondements subjectifs de l'attitude des agents vis-à-vis des inégalités, c'est-à-dire les fondements de la demande de redistribution. L'enquête devrait alimenter ce courant de recherche et lui permettre d'approfondir et de rendre plus fiables ces résultats, en couvrant l'ensemble des secteurs d'activité économique.

Plus globalement, le thème des salaires est revenu récemment au premier plan du débat public. Il semble que cet intérêt pour les salaires et leur perception subjective soit destiné à être durable. Les résultats de l'enquête sont donc susceptibles d'intéresser les médias, au-delà des décideurs publics, des partenaires sociaux et des chercheurs.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le volet « Fonction Publique » de l'enquête Salsa vient compléter le premier volet de l'enquête qui était centré sur le secteur privé. Il ne couvrait pas du tout le champ de la Fonction Publique de l'Etat et, seulement de manière secondaire, celui des deux autres versants de la fonction publique (Territoriale et Hospitalière).

Or, les sources statistiques existantes susceptibles de fournir des données du même type ne permettent pas de distinguer les salariés du secteur public de ceux du secteur privé. Elles n'envisagent qu'un petit nombre de variables explicatives et généralement une seule variable expliquée. Les choix faits sont très hétérogènes, ainsi que les protocoles de mesure. Ceci rend difficile la comparaison du pouvoir explicatif des divers modèles proposés.

Les enquêtes de référence sont les questionnaires de l'ISSP (*International Social Survey Programme*), consacrés à la perception des inégalités de revenus (le dernier date de 1999). Ils sont adéquats pour mesurer le degré d'adhésion à des idéologies constituées dans l'espace politique et pour comparer des nations ou des groupes à ce sujet, même si la méthodologie des ISSP ne garantit pas une excellente qualité, notamment pour les données françaises. La présente enquête s'efforce, tout en ménageant des points de passage, d'être aussi peu redondante et aussi complémentaire que possible avec l'ISSP. Premièrement, elle inclut une interrogation relative aux groupes et aux niveaux de référence. Ce point, qui a une grande importance dans la littérature, comme pour la pratique des acteurs, n'est pas l'objet de l'ISSP.

Ensuite, la présente enquête s'intéresse plutôt aux perceptions courantes des individus qu'à leur adhésion à telle ou telle idéologie macro-sociale. Il n'est pas assuré que les déterminants des jugements généraux et des jugements spécifiques sur la propre situation de chacun obéissent aux mêmes déterminants. Enfin, la présente enquête accorde davantage de place aux cheminements qui conduisent un individu à adhérer à telle ou telle conception du salaire : non seulement la position et l'origine sociale, mais aussi le déroulement de la carrière et la participation à certaines interactions sociales, y compris les procédures d'évaluation auxquelles les salariés sont soumis et celui de leur éventuelle participation à des conflits du travail.

Enfin Salsa-Fonction Publique s'articule avec des données quantitatives existantes (voir § 9), notamment le fichier de paye des agents de l'Etat (voire le panel des agents de l'Etat qui vient d'être constitué par l'Insee sur la période 1978-2006), ce qui n'est pas le cas du volet « Salsa-Entreprises ».

9. Insertion dans un système d'information

Les données de l'enquête pourraient être complétées d'une part, par des données tirées du fichier de paye des agents de l'Etat ou du panel correspondant qui vient d'être constitué avec l'Insee sur la période 1978-2006 (pour la partie Fonction publique de l'Etat) et d'autre part, par des données tirées du panel des Dads (pour les autres versants, en conformité avec le premier volet de l'enquête).

Pour la partie Fonction publique de l'Etat, les variables issues du fichier de paye des agents de l'Etat ou du panel des agents de l'Etat qui seront utilisées seraient, pour chaque année de présence dans le panel :

- sexe et âge (pour vérification),
- total des salaires bruts,
- total des salaires nets,
- total des primes et indemnités
- durée de paie,
- nature de l'employeur (ministère,...) de l'emploi principal,
- condition d'emploi (temps complet,...) de l'emploi principal,
- quotité de service de l'emploi principal
- statut (titulaire, non titulaire, stagiaire,...) de l'emploi principal,
- catégorie hiérarchique (A, B, C)
- corps (sous réserve)
- CS sur 2 positions de l'emploi principal,
- service d'affectation de l'emploi principal,
- région de l'emploi principal.

Pour les deux autres composantes, les variables issues des Dads qui seraient utilisées sont identiques à celles utilisées dans le premier volet « Salsa-Entreprises », à savoir pour chaque année de présence dans le panel :

- sexe et âge (pour vérification),
- total des salaires bruts,
- total des salaires nets,
- total des primes et indemnités
- durée de paie,
- nombre total d'heures salariées,
- nature de l'employeur (ministère,...) de l'emploi principal,
- condition d'emploi (temps complet,...) de l'emploi principal,
- statut (titulaire, non titulaire, stagiaire,...) de l'emploi principal,
- CS sur 2 positions de l'emploi principal,
- tranche de taille d'établissement de l'emploi principal,
- région de l'emploi principal.

Aucun identifiant d'entreprise, ni d'unité employeuse ne sera conservé dans les fichiers de recherche et de diffusion.

Par ailleurs, il sera demandé aux enquêtés s'ils acceptent la visite d'un chercheur pour un entretien plus approfondi.

10. Cible de l'enquête

Unités enquêtés : salariés.

Nombre d'unités enquêtées : entre 3 000 et 4 000. Nombre de répondants visé : 2 000. Celui-ci doit refléter la part respective des différentes composantes de la fonction publique : 50 % pour l'Etat, 30 % pour la Territoriale et 20 % pour l'Hospitalière.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Salariés (titulaires et non titulaires) du champ trois fonctions publiques couvrant Etat, collectivités territoriales et établissements publics hospitaliers.

12. Champ géographique de l'enquête

France métropolitaine. Pas d'extension régionale prévue.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Pour la partie Fonction publique de l'Etat :

Tirage dans le fichier de paye des agents de l'Etat 2007, voire le panel des agents de l'Etat qui vient d'être constitué avec l'Insee sur la période 1978-2006 (sous réserve).

L'échantillon sera stratifié par sexe, classe d'âge et statut (titulaire/non titulaire).

En vue de la collecte, les adresses seront extraites du fichier de paye des agents de l'Etat 2007

Pour les deux autres versants de la fonction publique :

Tirage dans le panel Dads, sur la base des Dads 2007.

L'échantillon sera stratifié par sexe, classe d'âge et statut (titulaire/non titulaire).

En vue de la collecte, les adresses seront extraites des Dads 2007.

14. Mode de collecte

Questionnaire administré par téléphone (appel au domicile des intéressés).

Utilisation de Cati par les enquêteurs.

L'enquêteur aura connaissance du dernier établissement employeur en 2007, de façon à repérer si un changement d'employeur est intervenu depuis. L'identification de cet employeur ne sera pas conservée dans les fichiers informatiques.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Vague unique se déroulant sur huit semaines début 2010.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Temps de réponse maximal au questionnaire : 35 mn.

Certaines questions peuvent être un peu sensibles, mais ne sont généralement pas considérées comme des intrusions dans la sphère privée.

- nationalité des parents à leur naissance. Il s'agit de repérer des discriminations salariales (objectives ou ressenties) liées à l'origine géographique.
- attitude vis-à-vis de la religion (sentiment d'appartenance et pratique / sentiment d'appartenance sans pratique / ni sentiment d'appartenance, ni pratique), sans qu'il soit demandé de quelle religion il s'agit. Cette question a déjà été posée dans plusieurs enquêtes. L'enquête travail et modes de vie de 1997 a notamment permis de montrer que les réponses, toutes choses égales par ailleurs, sont liées aux attitudes subjectives vis-à-vis de la sphère du travail. Le sens de la causalité paraît à peu près unique : on a des raisons de penser que les attitudes religieuses influent sur la perception des situations de travail (y compris leur aspect salarial), tandis que les attitudes religieuses ne dépendent pas à court terme des opinions sur la sphère du travail. Cette variable, outre son intérêt propre, est donc susceptible d'être utilisée comme variable instrumentale dans des travaux économétriques.
- participation à une action collective sur le lieu de travail au cours des cinq années précédant l'enquête. Les entretiens préliminaires à l'établissement du questionnaire ont montré que la participation à de telles actions est de nature à modifier les opinions exprimées par les salariés.

Dans les trois cas, la consigne donnée aux enquêteurs est de ne pas relancer en cas de réticence à répondre.

A l'égal de « Salsa-Entreprises », l'obligation ne sera pas demandée auprès du comité du label.

17. Instances de concertation :

Le volet Entreprises de l'enquête a été instruit dans le cadre de procédures correspondant à son caractère d'outil de recherche.

Le projet global a bénéficié d'un avis favorable du comité scientifique de l'appel d'offres « corpus et outils de la recherche en sciences sociales » de l'Agence nationale de la recherche et il a été sélectionné pour être financé par l'ANR.

Le projet de questionnaire a été amendé en fonction des avis sollicités auprès d'un ensemble de chercheurs spécialistes du domaine : Andrew Clark (Pse), François Dubet (Cadi-Ehess et Bordeaux 2), Michel Forsé (Cmh-Ehess), Dominique Goux (Dares), Dominique Méda (Cee), Serge Paugam (Cmh-Ehess) et Laurence Rioux (Crest).

Le volet Entreprises de l'enquête a été présenté au Conseil scientifique de la DGAFP (séance du 4 décembre 2008). Le projet d'extension à la Fonction publique a reçu un avis favorable sur la base d'un questionnaire commun au volet Entreprises avec six ou sept questions spécifiques supplémentaires (performance individuelle et collective, primes et indemnités, motivations, satisfaction par rapport à l'emploi).

Les questions spécifiques ne figurant pas dans le volet Entreprises seront testées au cours du 4^{ème} trimestre 2009.

Au cours du 3^{ème} trimestre 2009, le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation procédera à une consultation des membres du Conseil scientifique de la DGAFP. Les modifications suggérées par cette consultation seront intégrées dans le questionnaire en même temps que les modifications techniques inspirées par les résultats du test.

Il est également prévu de constituer un comité de suivi pour la mise en place de la collecte, l'exploitation et la diffusion, en lien avec le Conseil scientifique de la DGAFP.

Une lettre d'information sera adressée aux huit organisations syndicales représentatives de la fonction publique en octobre 2009 afin de présenter l'enquête, sachant que le questionnaire doit rester quasi-identique à celui expérimenté pour le volet « Salsa-Entreprises » dans un souci de comparabilité entre secteurs public et privé.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le programme d'exploitation de l'enquête comprend :

- la vérification, l'apurement et l'enrichissement du fichier résultant de la collecte ; la réalisation d'un fichier de diffusion ;
- un bilan qualité sur les relations entre données issues du fichier de paye des agents de l'Etat et des Dads et déclarations lors de l'enquête, destinée au bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la DGAFP ;
- la réalisation de documents présentant les principaux résultats des exploitations élémentaires des données ;
- la réalisation d'études plus approfondies.

Ces études seront réalisées au niveau de la France métropolitaine.

Le programme de diffusion comprend :

- un document exposant les résultats du bilan qualité, à destination du bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la DGAFP (2^{ème} semestre 2010) ;
- la réalisation de documents brefs, qui seront proposés pour publication dans le rapport annuel sur l'état de la fonction publique ou en Point Stat de la DGAFP (à partir du 2^{ème} semestre 2010) ;
- la présentation des résultats auprès des instances de concertation de la fonction publique et des partenaires concernés (notamment par le biais du rapport annuel sur l'état de la fonction publique) en fonction des besoins ressentis par ceux-ci (2011-2015) ;

- des présentations dans des colloques et séminaires scientifiques (2011-2015) ;
- la réalisation d'articles qui seront proposés à des revues scientifiques (2012-2014) ;
- la rédaction d'un ouvrage destiné à un public d'enseignants et de chercheurs ainsi qu'au grand public (d'ici à 2015) ;
- la mise à disposition des fichiers de diffusion auprès de la communauté académique française et internationale via le Réseau Quetelet et, au niveau européen, le Mannheimer Zentrum für Europäische Sozialforschung (MZES) de l'Université de Mannheim. Aussi bien le Centre Quetelet que le MZES sont équipés pour conserver les données dans le respect des règles de confidentialité et de sécurité qui s'imposent en matière d'enquêtes statistiques et pour les mettre à disposition de façon commode et rapide (2011-2012).

Les personnes interrogées qui, suite à leur acceptation formelle, feront l'objet d'une visite par un chercheur en vue d'un examen plus approfondi, seront destinataires d'une plaquette exposant les principaux résultats de l'enquête. Celle-ci ne pourra être diffusée aux autres enquêtés parce que leurs adresses ne seront pas conservées.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Phase	Moyens alloués par les maîtres d'ouvrage	Moyens alloués par le maître d'oeuvre
Exploration qualitative préalable, conception	1 mois d'enseignant-chercheur et 1 mois de cadre A statisticien ⁵	
Echantillonnage	1 mois d'enseignant-chercheur et 2 mois de cadre A statisticien	
Collecte	2 mois d'enseignant-chercheur et 1 mois de cadre A statisticien	120 000 euros
Saisie, apurement et enrichissement des fichiers	6 mois d'enseignant-chercheur et 2 mois de cadre A statisticien	
Etudes	23 mois d'enseignant-chercheur et 12 mois de cadre A statisticien ⁶	
Communication	6 mois d'enseignant-chercheur et 1 mois de cadre A statisticien ⁷	

Le coût de l'enquête (volet Fonction publique) est partagé à parts égales entre la DGAFP (60 000 euros) et le Cepremap (60 000 euros), soit un total de 120 000 euros.

ⁱ Investissement en cours

⁶ pour la période 2010-2014 seulement

⁷ pour la période 2010-2014 seulement

Enquête « Relations Professionnelles et Négociations d'Entreprise » - REPONSE 2010-2011

1. Intitulé de l'enquête

Enquête « Relations Professionnelles et Négociations d'Entreprise » – REPONSE 2010-2011

2. Service producteur

Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.
Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES)

3. Service réalisant la collecte

Prestataire à choisir sur appel d'offre.

4. Historique de l'enquête

Après les éditions de 1992-1993, de 1998-1999 et de 2004-2005, REPONSE 2010-2011 constituera le quatrième point d'une série d'enquêtes reconduites tous les six ans.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'édition 2004-2005 des enquêtes REPONSE a donné lieu à de nombreuses restitutions :

- Un livre proposant un état des lieux de la connaissance sur les relations professionnelles et réunissant chercheurs et agents de l'administration autour de l'enquête (T. Amossé, C. Bloch-London, L. Wolff, 2008, *Les relations sociales en entreprise. Un portrait à partir des enquêtes REPONSE*, Editions La Découverte, Paris) ;
- 9 publications courtes de la DARES (« Premières Synthèses ») ;
- Une publication synthétique envoyée aux répondants de REPONSE 2004-2005 ayant exprimé le souhait d'être informés des résultats de l'enquête ;
- Une journée d'étude franco-britannique sur la comparaison des enquêtes REPONSE et WERS (*Workplace Employment Relations Survey*) en septembre 2008 ;
- Un colloque de restitution des premiers résultats de l'enquête auprès des chercheurs, agents de l'administration, partenaires sociaux et répondants à l'enquête souhaitant être présents en mars 2007 ;
- Interventions dans des colloques extérieurs organisés à l'initiative des partenaires sociaux (MEDEF et ISST) ou des chercheurs ;
- Des articles de recherche.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

- Décrire le fonctionnement des institutions représentatives du personnel et les pratiques de négociation collective dans les établissements et les entreprises, en préciser les évolutions récentes (impact de la réforme de la représentativité, organisation du temps de travail, pratiques de négociations multi-thèmes, communication directe et concertation informelle) ;
- Analyser, autour du thème des relations sociales, les liens entre politiques de gestion du personnel, organisation du travail, stratégies économiques et performance des entreprises.

Principaux thèmes abordés :

- L'environnement économique de l'entreprise et sa situation sur ses marchés ;
- Les institutions représentatives du personnel et leur fonctionnement ;
- L'information, la consultation et la participation des salariés à la vie de l'entreprise ;

- L'organisation du travail, les innovations techniques et organisationnelles et l'implication des salariés ;
- Les politiques de rémunération, de formation professionnelle et de prévention des risques dans les entreprises ;
- La négociation collective (thèmes, acteurs, niveaux) ;
- Le climat social, les problèmes individuels et les conflits collectifs.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Dans un contexte marqué par la réforme des règles de représentativité syndicales, ainsi que par des difficultés économiques et financières affectant les relations sociales en entreprise, la prochaine édition de l'enquête est très attendue par les partenaires du Ministère du Travail ainsi que par les chercheurs ; elle nourrira la réflexion des organisations syndicales et patronales.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Cette opération est la seule enquête par sondage croisant le point de vue des directions, des représentants du personnel et des salariés sur les relations sociales au sein des entreprises. Elle propose une vue détaillée des relations professionnelles et du fonctionnement des entreprises, complétée par l'enquête ACEMO-Négociation – dispositif plus léger qui donne annuellement les tendances en matière de négociation.

Les enquêtes REPONSE restent l'outil-étalon pour la description des institutions représentatives du personnel, ainsi que de leurs pratiques.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête elle-même comprend trois volets correspondant aux trois populations interrogées : les représentants des directions d'entreprise, les représentants du personnel et les salariés. C'est pour l'ensemble de ce dispositif que l'opportunité est demandée.

10. Cible de l'enquête

L'unité enquêtée élémentaire est l'établissement, ceci afin que l'enquête soit réalisée au plus près du terrain. Dans chaque établissement échantillonné, un responsable de la direction (PDG, DG, DRH, responsable des relations sociales) est interrogé en face à face. Les réponses de ce dernier permettent de repérer l'ensemble des représentants du personnel présents dans l'établissement, et donc de tirer l'un d'entre eux pour un deuxième entretien en face à face. Quant aux salariés, il est envisagé – comme pour REPONSE 1998-1999 et 2004-2005 – d'en enquêter un échantillon tiré aléatoirement dans chaque établissement.

L'enquête se fera auprès d'un échantillon de 4 000 établissements. Les répondants à l'enquête se composeront ainsi de 4 000 représentants des directions, 3 000 représentants du personnel (nous estimons qu'un quart des établissements n'en seront pas pourvus) et de 11 000 salariés.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête couvre les établissements de 10 salariés ou plus, dans les secteurs privé et semi-public (hors administration et agriculture).

12. Champ géographique de l'enquête

France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Les établissements seront échantillonnés dans la base SIENE (Système d'Identification des ENtreprises et des Etablissements) : base du Ministère du travail, alimentée quotidiennement par le répertoire SIRENE de l'Insee et complétée par le ministère par des informations supplémentaires (ministère de

tutelle, section d'inspection, secteur public ou privé, effectifs équivalent temps plein, effectifs les plus récents - DMMO). Les salariés seront échantillonnés dans les DADS (restreintes aux seuls SIRET tirés dans SIENE en première phase). Les représentants du personnel seront échantillonnés grâce aux réponses données par les représentants des directions.

14. Mode de collecte

Les représentants de la direction et les représentants du personnel seront interrogés en face à face, à l'aide de questionnaires CAPI. Des informations provenant de SIENE et des DADS (sources utilisées au moment de l'échantillonnage) seront introduites dans la procédure CAPI afin de dispenser le répondant de certaines questions.

Les salariés seront interrogés par voie postale, à leur domicile.

Comme pour les éditions précédentes de l'enquête, les trois volets 'représentants de la direction', 'représentants du personnel' et 'salariés' pourront donc être appariés dans la phase d'exploitation (sur la base d'identifiants anonymisés, afin de respecter les règles de confidentialité).

15. Date et périodicité de la collecte

Pour les trois volets de l'enquête, la collecte est programmée de janvier 2011 à juin 2011. Elle sera effectuée par un institut de sondage sélectionné sur appel d'offre au cours du deuxième semestre 2010.

16. Contraintes imposées à l'enquête

L'édition 2010-2011 se donnera pour objectif de raccourcir les temps de réponse des questionnaires 'représentants de la direction' et 'représentants du personnel'. Le temps moyen visé pour ces deux questionnaires est d'une heure chacun.

Les questionnaires ne comportent pas de questions relevant de la sphère privée ou jugées 'sensibles'.

Le caractère obligatoire ne sera pas demandé au comité du label.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

La DARES réunira deux comités pour la consultation sur le dispositif REPONSE :

- un comité de pilotage réunissant des experts du domaine, à même de contribuer à la qualité des questionnements (4 réunions prévues à partir d'octobre 2009 afin d'aboutir à des questionnaires finalisés en janvier 2010) ;
- un comité de consultation réunissant les partenaires sociaux afin de recueillir leur avis sur les questionnaires avant l'enquête test, puis à l'issue de l'obtention du label d'intérêt général et de qualité statistique.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Des premiers résultats seront produits début 2012 sous forme de *Premières Synthèses* après la phase de redressement, d'apurement et de calcul des pondérations qui se déroulera entre juillet et décembre 2011.

Un appel à projet d'exploitations complémentaires et de post-enquêtes sera lancé en 2011, permettant aux chercheurs dont les projets auront été sélectionnés d'exploiter les données dans le cadre de conventions entre la Dares et leur organisme.

Comme pour l'enquête REPONSE 2004-2005, une publication synthétique sera envoyée aux répondants de REPONSE 2010-2011 ayant exprimé le souhait d'être informés des résultats de l'enquête.

Les fichiers de l'enquête seront diffusés auprès des chercheurs ou organismes publics qui en feront la demande, dans le cadre de conventions et sous couvert de validation par le comité du secret statistique pour la version des fichiers contenant le SIRET.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Moyens de la Dares pour la préparation de l'enquête, le traitement et la publication des données.

Collecte sous-traitée : budget estimé entre 1 900 000 € et 2 100 000 € TTC.

Procédures particulières :

Questions sensibles : sans objet

Études d'impact : sans objet